

Le 17 mars 2026,

Réunion du Conseil municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, je convie les Membres du Conseil Municipal à se réunir le :

Samedi 21 mars 2026 à 09 h 30

À l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil municipal)

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance, les notes explicatives de synthèse s'y rapportant, ainsi que les projets de délibérations.

En vertu des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'absence ou d'empêchement, vous avez la possibilité de donner pouvoir écrit au collègue de votre choix. Si tel est le cas, je vous remercie d'en informer mon secrétariat à l'adresse email : elus@ville-lacellesaintcloud.fr, avant le vendredi 20 mars 12h00.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Bien à vous !



Le Maire,

OLIVIER DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Destinataires :

Monsieur le Maire Olivier DELAPORTE, Richard LEJEUNE, Sylvie d'ESTÈVE, Anne CHAPELET, Pierre QUIGNON-FLEURET, Florina POPA, Othman NASROU, Valérie LABORDE, Mohamed KASMI, Blandine BEAUPAIN, Emmanuel TAMBRUN, Danielle RAVILLION, Laurent BOUMENDIL, Anne-Sophie MARADEIX, Bruno-Olivier BAYLE, Mathilde CHARLES-JORROT, Alexis LABORIA, Séverine PEREZ, Laurent DUFOUR, Mahaba AL QAHWACHI, Benoît VIGNES, Isabelle JOUËT-PASTRÉ, Adrien BONIN, Audrey AUBER, Philippe LERIN, Pulchérie KOUAMÉ, Blaise VIGNON, Michel AUBOUIN, Dominique PAGÈS, Jean-François BARATON, Nathalie ZULIANI, Antoine HULOT, Stéphane MICHEL, Pascale ASKENFELD, Sébastien LECLER.

La Celle Saint-Cloud



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique le 21 mars 2026 à 09 h 30, à l'Hôtel de Ville de La Celle Saint-Cloud (salle du Conseil Municipal).



Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

ORDRE DU JOUR

I SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR OLIVIER DELAPORTE, MAIRE SORTANT :

- Ouverture de la séance,
- Installation des membres du conseil municipal élus le 15 mars 2026,
- Désignation du secrétaire de séance.

II SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Désignation des assesseurs,
- 1- Election du Maire.

III SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU MAIRE :

- 2- Détermination du nombre d'adjoints au Maire,
- 3- Elections des adjoints au Maire,
- 4- Lecture de la charte de l' élu (e) local (e) et remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte et du chapitre III du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des conseillers municipaux »,
- 5- Fixation du montant des indemnités de fonctions des élus,
- 6- Fixation d'une majoration aux l'indemnités de fonctions des élus,
- 7- Délégation générale.